



Je soussigné(e): -----

Demeurant : -----

Agissant pour le compte de : -----

Téléphone : -----E-Mail : -----

Sollicite l'autorisation d'apposer des affiches sur les panneaux d'affichage ou sur le domaine public (*lieux à définir avec la Police Rurale*) de la commune.

9

A partir du : -----jusqu'au -----

Pour annoncer la manifestation suivante : -----

Le demandeur s'engage à respecter les règles énumérées ci-dessous.

Date et signature :

AVIS DU MAIRE

Avis favorable

Avis défavorable

Date :

Signature :

Observations :

REGLES A RESPECTER

- ✓ La pose d'affiches est interdite *sauf dérogation*, sur l'ensemble des éléments de signalisation routière, candélabres, poteaux de communication ...
- ✓ Les affiches ne devront en aucun cas gêner la circulation automobile et piétonne.
- ✓ Les affiches seront retirées par l'organisateur de la manifestation dès le lendemain de la manifestation

POSE DE BANDEROLES ET AFFICHES

Les banderoles et affiches posées sur la commune devront être en adéquation avec les dimensions mentionnées dans le Règlement Local de Publicité (1m – Hauteur x 1m50 – Longueur)

En cas de non-respect des règles ci-dessus, les affiches et panonceaux et banderoles non conformes seront retiré.

Attention cette demande d'autorisation d'affichage concerne uniquement le domaine public, pour tout affichage sur l'espace public départemental, vous devez vous adresser au Conseil Départemental (Agence Technique Départementale de l'Isle sur la Sorgue).